



**ASSEMBLÉE – 41<sup>e</sup> SESSION**  
**COMMISSION ADMINISTRATIVE**

**Point 52 : Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2019, 2020 et 2021**

**ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2021, le rapport correspondant du Commissaire aux comptes et son opinion, ainsi que les observations du Secrétaire général en réponse à ce rapport.

**Suite à donner :** Le Conseil recommande à l'Assemblée :

- a) de prendre note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021 ;
- b) d'approuver les comptes audités de l'Organisation pour l'exercice financier 2021, qui sont présentés dans le Doc 10175 ;
- c) d'adopter le projet de résolution proposé en appendice.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la SES — Gestion et administration : Gestion budgétaire et financière.
<i>Incidences financières :</i>	La mise en œuvre des recommandations d'audit mentionnées dans la présente note devrait être entreprise sous réserve des ressources prévues dans le budget-programme ordinaire de l'exercice en cours et de 2023-2025 et/ou de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le Plan d'activités 2023-2025.
<i>Références :</i>	Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2019) Doc 7515, <i>Règlement financier de l'OACI</i> Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> , Chapitre VIII, article 49, alinéa f)

## 1. INTRODUCTION

1.1 La présente note contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2021 accompagnés de l'opinion du Commissaire aux comptes, du rapport du Commissaire aux comptes ainsi que des observations du Secrétaire général sur ce rapport.

## 2. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.1 Le Commissaire aux comptes a remis le rapport d'audit, qui contient une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation, opinion qui indique que les états financiers de l'Organisation pour 2021 présentent fidèlement, en tous points essentiels, la situation financière et les résultats des activités de l'OACI au 31 décembre 2021 et que les transactions de l'Organisation dont le Commissaire aux comptes a pris connaissance au cours de son audit sont conformes, en tous points essentiels, au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'OACI.

2.2 Le Commissaire aux comptes a élaboré un rapport présenté dans la Partie V de l'Additif n° 2 et intitulé *Rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée sur l'audit des états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2021*.

## 3. EXAMEN PAR LE CONSEIL

3.1 Le 10 juin 2022, le Conseil a examiné les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier 2021 et le rapport d'audit les concernant (Doc 10175). Après un examen attentif des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée, ainsi que des observations du Secrétaire général en réponse à ce rapport, le Conseil est convenu de transmettre le document à l'Assemblée et de recommander à celle-ci de donner les suites indiquées dans le projet de résolution figurant en appendice.

-----

**APPENDICE**  
**PROJET DE RÉSOLUTION**

**Résolution 52/3**

**Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2021 et examen du rapport d'audit y afférent**

*L'Assemblée,*

*Considérant que* le Conseil a examiné les états financiers de l'Organisation et le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, et qu'il les a présentés à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée ;

*Considérant que,* conformément au Chapitre VIII, article 49, alinéa f) de la Convention, les dépenses ont été examinées ;

1. *Prend note* du rapport **sans réserve** du Commissaire aux comptes sur les états financiers ainsi que des observations du Secrétaire général sur le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;
2. *Approuve* les états financiers audités de l'exercice financier 2021.

— FIN —